

**L'Adages**, association de loi 1901 à but non lucratif créée en 1986, est un des acteurs majeurs du secteur social et médico-social de l'Hérault. Elle a pour vocation d'accueillir, d'accompagner et de protéger des enfants, des adolescents, adultes ou personnes âgées, personnes handicapées, en difficulté sociale, demandeurs d'asile... qui ont en commun d'être en situation de grande vulnérabilité.

L'Adages, association en fort développement, repose sur une gouvernance démocratique associant l'ensemble des parties prenantes, familles, salariés, personnes qualifiées et partenaires au sein de son AG et de son Conseil d'Administration.

L'Adages a la **volonté de répondre de façon adaptée et innovante aux besoins des populations accueillies** à travers les différents dispositifs de prise en charge de ses établissements et services, les coopérations et les réseaux dans lesquels elle s'inscrit ainsi que par la démarche de responsabilité sociétale des organisations qu'elle déploie.

L'Adages recrute **UN DIRECTEUR (H/F)**  
pour son établissement **SOAE** situé à Béziers (34),  
accueillant des enfants relevant de la protection de l'enfance.  
CDI TEMPS PLEIN – CADRE CLASSE 1 – CCN66

## **DESCRIPTION**

Le SOAE a pour mission d'assurer des actions de prévention, de protection et de soutien à la parentalité, dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Ils se déclinent en 5 services situés à Béziers et dans sa périphérie. Les équipes sont composées de 80 professionnels.

### **Les services de milieu ouvert :**

- Un Service d'Investigation Educative :  
Habilité par le Ministère de la Justice, ce Service exerce des mesures ordonnées par les Magistrats pour Enfants pour des mineurs âgés de 0 à 18 ans dans le cadre de l'article 375 et suivants du Code Civil. Ces mesures d'investigation s'inscrivent dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative. Elles ont pour objectif de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit.
- Un Service d'Action Educative en Milieu Ouvert :  
Autorisé par le Département, ce Service exerce des mesures ordonnées par les Magistrats pour Enfants pour des mineurs âgés de 0 à 18 ans, dans le cadre de l'assistance éducative. Il a pour mission d'aider les parents à assumer les droits et devoirs conférés par l'autorité parentale. Il s'agit de vérifier que la santé, la sécurité et la moralité d'un mineur ne sont pas en danger ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social ne sont pas gravement compromises. La mesure d'assistance éducative est une mesure d'accompagnement.
- Un Service d'Intervention Educative à Domicile :  
Autorisé par le Département, ce Service exerce des mesures contractualisées entre le Département et les familles. Il a pour mission d'accompagner des parents confrontés à des difficultés éducatives dans l'exercice de leur parentalité, lorsque celles-ci risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, l'entretien, l'éducation, le

développement de leur enfant. Il s'agit d'une mesure de protection administrative qui s'inscrit dans les politiques de l'Aide Sociale à l'Enfance telle que définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

### **Un dispositif MECS :**

Autorisé par le Département, il propose :

- 3 Villas d'hébergement pour mineurs de 6 à 18 ans
- 2 Services d'accompagnement pour jeunes mineurs et majeurs (16-21 ans)

Ces mineurs ou jeunes majeurs sont confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance par décision du Magistrat pour Enfants ou bénéficient d'une mesure de Contrat Jeune Majeur signée avec le Département.

### **Un service de soutien à la parentalité :**

Il se compose lui-même de trois services :

- Un Service de Visites Médiatisées en présence d'un tiers :

Les visites médiatisées visent le maintien du lien entre un enfant confié par un Magistrat pour Enfants au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et ses parents (ou un de ses parents ou un autre membre de la famille)

Elles sont ordonnées par le Magistrat pour Enfants et confiées, dans leur exercice, à un Service de Visites Médiatisées par la Direction Enfance et Famille.

Le Service de Visites Médiatisées a pour missions :

- ✓ De soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- ✓ De veiller à la sécurité physique et psychique des enfants
- ✓ D'aider l'enfant et son parent à communiquer au mieux dans un cadre serein

- Un Service d'Espace Rencontre :

Le Service intervient soit dans le cadre d'une ordonnance rendue par le Juge aux Affaires Familiales, la Cour d'Appel ou le Magistrat pour Enfants, soit à la demande des parents et dans le cadre d'une convention signée par les deux parties.

Il est un lieu d'accueil neutre, transitoire et autonome permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite dans le cadre d'un jugement ou d'une convention, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant et ses parents ou une autre personne de sa famille.

- Un Service de Médiation Familiale :

Il propose aux familles en conflit, en difficulté de communication et en risque de rupture de lien, de les soutenir pour aborder les aspects tant relationnels que matériels du conflit.

Ce soutien s'appuie sur un processus de construction ou de reconstruction du lien familial. Il est axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes dans lequel un tiers impartial, indépendant qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit.

## **MISSION**

Placé sous l'autorité du DG auquel il rend compte régulièrement de son action le Directeur est à la tête de l'équipe de direction composée de 6 chefs de service et 2 attachés de direction. Il pilote la mise en œuvre et le développement du projet d'établissement en exerçant des fonctions de direction, d'animation et de de gestion et porte la responsabilité de l'établissement et des services dont il a la charge. A ce titre, il organise le fonctionnement quotidien de l'établissement.

L'équipe de direction est garante de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets personnalisés d'accompagnement des usagers.

Le directeur veille à l'élaboration du projet d'établissement ou de service, à sa réactualisation, et à sa validation par les instances associatives ainsi qu'à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il organise l'évaluation interne et externe de la qualité des prestations délivrées par l'établissement ou le service et la mise en œuvre de la démarche qualité. Il veille au respect de la pertinence des procédures internes à l'établissement et à l'association.

Il s'inscrit dans l'équipe de Direction des différents établissements et services de l'Adages, notamment au sein du Pôle Protection Prévention Parentalité et participe à des groupes de travail en lien avec la direction générale.

Le Directeur organise les relations et favorise les échanges avec les familles, les partenaires et/ou publics concernés. Il prend part aux travaux de réseaux. Il a la charge de la promotion interne et externe de l'établissement en lien avec la DG et le service communication.

Il organise l'accueil et l'accompagnement des usagers dans le respect des droits, de la santé et de la sécurité. Il organise la mise en œuvre des actions éducatives, médicales, pédagogiques ou techniques pour lesquelles l'établissement est agréé et gère les équipes pluridisciplinaires en parallèle.

**Ressources Humaines :** Le Directeur préside le CVS et le CSE d'établissement. Il anime et coordonne le travail des chefs de service et des équipes de professionnels de l'établissement. Il met en œuvre la réglementation en matière de gestion du personnel. Le Directeur organise et assure la gestion des relations avec les représentants du personnel. Il propose le plan de formation des professionnels.

**Finances :** Le Directeur est responsable de l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement courant dans la limite des allocations prévues annuellement et selon ses délégations.

**Sécurité :** Le Directeur met en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes qui se trouvent dans son établissement.

**PROFIL REQUIS :** Diplôme de Niveau 1 de Type CAFDES / Master Management ou équivalent. Expérience avérée de direction et de management d'un établissement du secteur sanitaire social et médico-social et connaissance des publics accueillis souhaitée.

**COMPETENCES :** Management, gestion, développement et aptitude au portage de projets, au travail transversal, collaboratif et au travail en équipe.

**Rémunération** selon les dispositions de la CC de 66.

**Prise de fonction** : ASAP – Poste ouvert à l’interne et à l’externe.

**Candidature à transmettre dans les meilleurs délais.**

**Lettre de Motivation et CV à l’attention de Monsieur Frédéric HOIBIAN** – Directeur Général

→ à adresser à M. HOIBIAN et à Mme MORATO, Directrice RH, par mail :

[c.deruy@adages.net](mailto:c.deruy@adages.net) et [m.morato@adages.net](mailto:m.morato@adages.net)

→ Ou par courrier au :

Siège Social de l’Adages : 125, rue Clément François Prunelle – 34790 GRABELS

Vous appréciez le secteur médico-social, ses valeurs et son sens, vous avez une expérience significative en gestion d’un établissement notamment dans le domaine de la protection de l’enfance sur une fonction de Direction et avez une très bonne connaissance des dispositifs gérés ? Alors ce poste est pour vous !!